

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 JUIN 1988

Les décisions

- 1 - Approbation des comptes rendus des Conseils des 3 et 24 Mars 1988.
- 2 - Adoption du compte financier.
- 3 - Adoption de la DBM n° 1.
- 4 - Subvention de 15 000 F au service des sports.
- 5 - Subvention de 3 000 F au Valenciennes Université Club.
- 6 - Adoption à l'unanimité de la motion présentée par le Président Tison, destinée au gouvernement de la République française, afin d'attirer son attention sur la situation très grave de l'université de Valenciennes
- 7 - Le diplôme d'université "arts et communication" créé pour une durée de 2 ans en 1986 est habilité par le Conseil pour une durée indéterminée.
- 8 - ~~L'université est autorisée à adhérer, comme membre fondateur, à l'association Eurodéveloppement.~~ Le siège social de cette association est fixé à l'Université.
- 9 - Approbation de quatre accords de coopération internationale avec :
 - l'université d'Etat de Mons (Belgique)
 - le fachhochschule d'Osnabrück (RFA)
 - le complexe universitaire de Tlemcen (Algérie)
 - le complexe universitaire de Chlef (Algérie)

Approbation des comptes rendus

M. Claude Tournier, Premier Vice-Président de l'Université excuse l'absence du Président Tison retenu par le Premier Ministre ; il procède ensuite à l'approbation des comptes rendus des 3 et 24 mars 1988. Après quelques modifications ils sont adoptés à l'unanimité moins une abstention ; un conseiller n'a pas pris part au vote.

Modification du conseil du 3 Mars :

- Page 2, budget des services généraux, remplacer le texte entre parenthèses (3ème alinéa) par : "il ne demande pas une réduction a priori du budget des services généraux, mais la transparence et la justification des différentes rubriques de ce budget".

- Page 2, ajouter en bas de page : "M. Carpentier , qui s'est abstenu, tient à préciser que son abstention ne doit absolument pas être considérée comme une marque de confiance vis à vis de l'université, mais au contraire comme une protestation contre l'insuffisance des moyens qui lui sont alloués par l'Etat".

du conseil

Modification du conseil du 24 Mars :

- 1ère page, remplacer l'avant dernier paragraphe par le suivant :

" Monsieur Obert précise que Madame Monsallier est considérée comme une bonne enseignante animée par une "violente passion" pour sa Faculté, ce qui l'a amenée "à tenir des propos discourtois à l'encontre de l'ancien directeur". Monsieur Obert envisage, de ce fait, de donner sa démission du directeur-adjoint de cet Institut.

- 1ère page, M. Szymusiak représente Espace-Hainaut à Anzin et non pas Espace 2 000.

Compte financier 1987

M. Pruvot lit le rapport qu'il a préparé avec l'Agence Comptable.

Il se présente ainsi : recettes : 60 689 999,77 F
dépenses : 59 581 835,75 F
résultats : + 1 108 874,20 F.

Les recettes proviennent de l'Etat pour 33,4 %, de la Région pour 11,8 %, d'autres établissements publics pour 9,8 %, des entreprises pour 6,3 % (taxe d'apprentissage), des contrats de recherche pour 20, 9 %.

Les dépenses se répartissent :

- formation initiale :	23 819 KF
- formation continue :	5 795 KF
sur les contrats de recherche avec organismes publics :	2 329 KF
sur les contrats avec entreprises et Région (EPR) :	10 388 KF
sur les subventions du Ministère de l'Education Nationale :	1 517 KF
- divers (CETIA, CVRTT, relations internationales...) :	3 792 KF
- administration :	7 939 KF
- logistique immobilière :	3 999 KF

Plusieurs conseillers remarquent la baisse de recettes provenant de la taxe d'apprentissage. Elle traduit la recession économique qui frappe la région remarque M. Delquignies. A l'IUT cette baisse est de l'ordre de 20 % dans la région ; elle est pratiquement compensée par des versements d'entreprises hors région, précise M. Obert. Pour M. Ravalard cette diminution ne semble pas liée à une baisse de l'image de l'université puisque le montant des contrats de recherche passés avec les entreprises reste à haut niveau. Il signale également la hausse des recettes du CEPPEPES qui provient de "taux lourds" que cet organisme applique aux actions de formation menées par les Instituts. L'agent comptable lui précise que ces taux sont revus en baisse pour 1988.

Sur le montant des subventions à la recherche provenant du ministère, M. Moriamez parle d'indécence de l'Etat : "chaque chercheur au Sud de la Loire reçoit environ 100 KF de crédit de fonctionnement ; au Nord 60 KF seulement. Pourquoi cette répartition injuste qui oblige nos laboratoires à survivre avec 75 % de recettes émanant de contrats extérieurs ?".

Les craintes de M. Philippe - l'excédent de recettes au CEPPE sera-t-il utilisé pour les salariés et les demandeurs d'emploi ? - ne sont pas fondées car cet excédent financera en partie l'extension de bâtiments destinés à la formation continue.

Le représentant de la CFDT s'interroge également sur la place de l'université dans les plans de recherche financés par la CEE. MM. Moriamez et Bourton précisent que l'université est impliquée dans plusieurs programmes européens comme "Esprit" et "Brite".

Enfin MM. Szymusiak, Moriamez, Pruvot et Florent souhaiteraient qu'une base sports-loisirs-culture soit développée sur le Mont Houy sur des terrains qui ont été achetés dès 1978 (5 ha) par la ville de Valenciennes. Ce projet ne peut être mis en oeuvre que par le syndicat intercommunal signale M. Vilcot.

Le compte financier est adopté (1 abstention, 1 voix contre, 1 conseiller ne prend part au vote).

DBM 1 et subventions

La décision budgétaire modificative n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Une subvention de 15 000 F est accordée au service des sports.

Une subvention de 3 000 F est attribuée au Valenciennes-Université-Club (VUC) pour ses activités de vacances (50 jeunes, pour la plupart enfants des personnels, seront accueillis du 1er au 26 Juillet).

Assises régionales

Les quatre universités d'Etat du Nord (Lille I, Lille II, Lille III et Valenciennes) connaissent une situation de rupture en ce qui concerne l'encadrement et les locaux. Cette situation a souvent été dénoncée, mais c'est la première fois que les 4 Présidents décident de tirer ensemble le signal d'alarme. Ils organisent des assises intitulées "pour les universités de la Région... Demain". Ces états généraux de l'enseignement supérieur public auront lieu le 30 septembre et le 1er octobre au Palais des Congrès de Lille. Quatre commissions permettront de dresser l'état des lieux :

- 1 - Les 1ers cycles (contenu, qualité, délocalisation, liaison avec les 2èmes cycles...).

2 - Quels 2èmes et 3èmes cycles (liaison avec le 1er cycle, contenu, professionnalisation, liaison avec la Recherche).

3 - Formation, Recherche et Développement Economique.

4 - Conditions de vie et conditions de travail des étudiants - Moyens des universités pour former mieux les étudiants.

Le but de ces assises est de faire prendre conscience à l'opinion publique, aux élus et aux milieux économiques de la nécessité d'adopter au plus vite un plan de rattrapage pour les 4 Universités.

Pour préparer ces Assises J.C. Angué a fait l'inventaire de l'université. Il est résumé par une trentaine de graphiques dont les plus pertinents ont été présentés aux conseillers (qui auront tous une copie).

On peut résumer la situation ainsi, en prenant comme référence les normes du ministère :

IL MANQUE : 247 postes d'enseignants (pour 225 postes existants) et même 351 si l'on compte la formation continue (1 400 stagiaires) ; 100 postes ATOS (pour 140 créés) ; 10 000 m² (pour 39 000 m² construits).

Devant ces chiffres M. Nogacki considère que l'Etat abandonne l'Université pendant que se développe aux portes du campus "une université parallèle et libre (Tertia 3000) qui bénéficie de moyens qui font rêver par rapport à la pauvreté de l'université !". Il cite notamment les montants des subventions demandées au FIBM et le coût élevé de la scolarité (16 000 à 18 000 F par an et par élève).

M. Moriamez estime que "nous ne devons pas avoir de politique divergente au sein de l'arrondissement car nous n'aurons plus rien au niveau régional. Travaillons ensemble pour les jeunes du Valenciennois dans nos différentes demandes de subventions. Et surtout adressons nous à notre ministère de tutelle, et expliquons aux étudiants les difficultés que nous rencontrons".

Concernant la "concurrence" des 2 établissements M. Moriamez propose qu'il y ait concertation, négociation et définition de "nouvelles frontières".

M. Del Campo souhaite que l'on n'oublie plus le SNESSUP dans ces rencontres.

M. Delquignies déclare que l'université a toujours été associée aux formations consulaires puisqu'elle siège au conseil d'orientation. Quant au coût des études il est souvent financé, dit-il, par les entreprises des stagiaires. Le taux de placement est de l'ordre de 80 à 100 %, le corps professoral est composé essentiellement de professionnels.

M. Fiorot rappelle une nouvelle fois que les autres régions françaises ont su obtenir des centres de recherche de haut niveau à ambition européenne grâce à l'appui de leurs élus et de leurs décideurs. Ces centres attirent les entreprises de haute technologie.

Enfin M. Tournier rappelle qu'une commission mixte Université-CCI prépare actuellement une convention qui harmonisera les rapports entre les deux institutions. Cette convention sera bien entendu étudiée par le Conseil de l'Université.

La motion du Président

Le conseil adopte à l'unanimité le projet de motion présenté par le Président Tison. Cette motion a pour but d'attirer l'attention du Ministère de l'Education Nationale sur la situation devenue très grave à Valenciennes, pour plusieurs raisons :

- rejet de presque toutes les propositions d'habilitations nouvelles en 86 et 87
- manque dramatique de locaux qui nécessite un projet de contrat de plan Etat-Région
- manque de postes.

La motion est adoptée à l'unanimité. M. Philippe aurait simplement souhaité que l'on ajoutât "le manque d'équipements sportifs et culturels".

Renouvellement de l'habilitation D.U. arts et communication

Le DEUG arts plastiques et communication audiovisuelle est un DEUG original et pré-professionnel. Il a attiré de nombreux étudiants ; notamment le gouvernement du Cameroun a confié à l'Institut des lettres la formation de ses cadres de la TV camerounaise. C'est ainsi que le budget de l'Institut a presque doublé.

Mais en 1986 le Ministère refuse l'habilitation à délivrer une maîtrise professionnelle en arts et communication qui offre des débouchés dans le secteur de la communication audiovisuelle.

Ce diplôme national était la seule prolongation d'études possible pour les étudiants et le gouvernement du Cameroun ; celui-ci en effet n'accepte de prolonger son contrat qu'à la condition que ses futurs cadres obtiennent un diplôme national.

L'habilitation étant refusée, l'université a autorisé l'institut à délivrer un D.U. (Bac + 3) pour une durée de deux ans (86/87 - 87/88).

M. Machelart demande au conseil de permettre à l'institut de délivrer à nouveau le D.U., en sachant que ses ressources vont fortement diminuer en raison du départ des étudiants camerounais. Il signale que les étudiants du DEUG sont fortement motivés par leurs études, et que le taux de réussite de ce DEUG est le meilleur de l'académie.

Le conseil vote pour le maintien de ce D.U. à l'unanimité.

Eurodéveloppement

M. A. Lecocq signale que va se créer l'association "Eurodéveloppement" dont les objectifs sont définis à l'article 1 et peuvent être résumés en une aide à tous les organismes, entreprises, syndicats, personnes... qui souhaitent développer des actions européennes : cursus intégrés, réseaux de stages, équipes de recherches, formation continue, entreprises...

Eurodéveloppement se créera entre l'université et dix personnes : MM. Coche et Delhaise (IUT gestion), Goczol (Université de Mons), Lascombe (Faculté de Droit), Lecocq (IUT Commerce), Marit (entreprise de St AMAND), Millas (CEE), Moriamez (IUT Mécanique), Verzura (IUT gestion) Tison (Président).

Now

TISON ≠ 1 personne : c'est le Pr, pas Tison (pour contre Verzura, Coche et... y sont à titre personnel)

Les organismes ou personnes qui utilisent les services d'Eurodéveloppement deviendront membres de l'association.

Le Conseil accepte à l'unanimité (moins 1 abstention, et un conseiller qui ne prend pas part au vote) que l'association ait son siège à l'université.

Accords de coopération

Ils sont présentés par MM. Le Ray et Obert et acceptés à l'unanimité.

Etaient présents :

Personnalités extérieures : Mme Lasseron. MM. Grimaldi, Vilcot, Delquignies, Philippe, Delbecq, Szymusiak.

Collège A : MM. Bourton, Flamme, Fiorot, Florent, Moriamez, Ravalard, Tournier.

Collège B : Melle Plaisant, Mme Hippolyte, MM. Del Campo, Gadron, Nogacki, Obert, Raviart.

Collège ATOS : Mmes Cleuet, France, MM. Balenghien, Duez.

Collège étudiants : Melle Godrie, MM. Féru, Telliez, Blum.

Membres de droit : MM. Poirson (rectorat) Vanceulebroeck.

Invités : MM. Corbel, Pruvot, Machelart, A. Lecocq.

Ont donné pouvoir : M. Tison à M. Obert ; Mme Vichy à M. Tournier ; M. Soenen à M. Ravalard M. Guillaume à M. Delquignies ; Mme Aneur à Mme France ; M. Villain à M. Féru ; M. Loquet à M. Nogacki.